



Enduro Corrèze

Bulletin d'inscription

Date retenue : Du au

NOM, Prénom :

Nombre de participants :

Téléphone :

Mail :

Numéro de permis :

Modèle de moto :

Numéro d'immatriculation :

Police d'assurance :

Personne(s) à contacter si besoin :

Téléphone :

Merci de **joindre un acompte de 40 € par participant** pour que votre inscription soit prise en compte.

Règlement du solde à l'arrivée avant le départ de la rando.

Chèques à l'ordre de **Lefranc Sylvain** à retourner avec le bulletin d'inscription à :

**Sylvain LEFRANC
11 rue de la République
19350 Juillac**

A la suite de ce bulletin, veuillez trouver les règles et engagements pris par chacune des parties, en signant ce bulletin d'inscription vous les acceptez expressément dans leur totalité.

Signature précédée de la mention lu et approuvé :

Pour rappel, vous êtes hébergés en gîte, vous êtes tenus de respecter les lieux et de les rendre dans l'état où vous les avez trouvés.

REGLES ET ENGAGEMENTS A LIRE ATTENTIVEMENT

ARTICLE 1 : Randonnée Tout Terrain

Il s'agit d'une randonnée en boucle exclusivement réservée aux pilotes équipés de moto ENDURO, TRAIL. Il n'y a ni chronomètre ni classement, ce sont des motos homologuées pour la route.

ARTICLE 2 : DEROULEMENT

8h30 : Accueil, contrôles administratifs et techniques, pensez à apporter vos permis, assurances, cartes grises.

9h30 : Départ - 12h30 : Déjeuner au restaurant - 14h00 : départ pour retour au gîte - 17/17h30 : Arrivée gîte

ARTICLE 3 : INSCRIPTION ET RÈGLEMENT

Le nombre des participants est limité à 6 par accompagnateur, dans l'ordre d'arrivée des engagements. La déclaration nominative ci-dessus est à remplir impérativement et à nous retourner avant votre venue. Joindre un chèque d'acompte d'un montant de 50€, au bulletin d'engagement pour confirmation de réservation si cela n'a pas été fait au préalable. Cet acompte permet la confirmation de réservation du gîte et/ou des repas.

Le règlement de votre séjour sera à effectuer dans sa totalité à votre arrivée. Merci de nous remettre à votre arrivée une photocopie de votre permis et du certificat d'assurance de votre véhicule.

ARTICLE 4 : PILOTE

Vous devrez être équipé du matériel suivant : Casque homologué, lunettes de protection, gants, bottes de tout-terrain, veste et pantalon adaptés, protections coudes, genoux, pare-pierre ou d'un gilet de protection comprenant toutes les protections, y compris dorsales et d'une ceinture de rein, d'une réserve d'eau (gourdes ou Camel-back).

ARTICLE 5 : VEHICULE

La randonnée est réservée aux motos homologuées, immatriculées et assurées. Votre véhicule devra être en parfait état de marche et conforme au Code de la Route. Le niveau sonore ne devra pas dépasser les normes en vigueur (115dB). Enduro Corrèze se réserve le droit d'exclure tout véhicule qu'il jugerait inadapté, en mauvais état. Votre moto doit être équipée de pneus tout-terrain.

ARTICLE 6 : DROITS ET DEVOIRS

Nous vous demanderons de respecter les consignes données par les accompagnateurs. Vous allez traverser des zones sensibles, des propriétés privées qui sont accessibles dans la mesure où nous respectons les réglementations en vigueur et les accords avec leurs propriétaires. Vous devrez donc obligatoirement suivre le parcours indiqué par les guides en restant sur les pistes et chemins, ainsi que la voie publique, vous devrez à tout moment vous plier aux règles du code de la route, et avoir vos papiers en règle avec vous.

LE HORS PISTE EST STRICTEMENT INTERDIT.

Le non-respect des consignes données par les organisateurs, un comportement dangereux ou une conduite inadaptée seront des motifs d'exclusion immédiate du stage. Cette exclusion ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou indemnité, même partiels. Toute contravention dressée par les forces de l'ordre sera de l'unique responsabilité du contrevenant aussi bien pour le montant de l'amende à payer que pour les conséquences qui pourraient découler de l'infraction verbalisée. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux conséquences des infractions aux lois et règlements en vigueur commises par un participant, conséquences qui seront intégralement supportées par leurs auteurs. De même, l'organisation ne pourra être tenue responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir au cours de la randonnée et qui seraient directement liés au comportement du participant ou de ses accompagnants. Enduro Corrèze a souscrit un contrat garantissant sa responsabilité civile et sa responsabilité d'organisateur de manifestation. D'autre part, les activités sont couvertes par un contrat de Garantie de Protection Juridique spécialisé. Vous êtes libre de mettre fin à votre participation à tout moment et de rentrer chez vous sous votre propre responsabilité, à condition de prévenir un membre habilité de l'organisation. Aucun point de rassemblement ou de passage ne vous est imposé. Vous devez impérativement respecter des distances de sécurité et une vitesse adaptée au lieu traversé (ex : dist. Au moins 4 m. - vitesse Max 70 km/h sur route le permettant)

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

Vous participez à cette randonnée et roulez sous votre propre responsabilité. Les pistes et chemins que nous empruntons sont ouverts à la circulation et donc soumis aux règles du code de la route du pays traversé. Toutefois, la pratique de la moto tout-terrain n'étant pas sans danger, vous pratiquez ce sport en connaissance de cause et des risques qui en découlent. Vous devez nous assurer de votre bonne santé ou au contraire d'éventuelles contraintes physiques que vous avez. Un certificat d'aptitudes médicales peut être nécessaire. Il est conseillé aux participants de s'assurer qu'ils ont une assurance qui couvre bien leur responsabilité civile

ainsi qu'une garantie individuelle corporelle du pilote dans le cadre de la pratique de sports motorisés tout terrain. Pour son activité Enduro Corrèze a souscrit à une responsabilité civile professionnelle

ARTICLE 8 : ANNULATIONS

Si le client souhaite annuler, pour une raison quelconque, les remboursements seront payés comme suit :

7-8 semaines avant la date du début de la semaine de réservation - remboursement de 50%.

4-6 semaines avant la date de début de la randonnée - 40 % de remboursement.

2-4 semaines avant la date de début de la randonnée - remboursement de 25%.

Moins de 2 semaines avant la date de début de la randonnée - Pas de remboursement

Pendant la randonnée, si les conditions atmosphériques venaient à se dégrader et à rendre le parcours dangereux, ou pour toutes autres raisons liées à la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit de modifier l'itinéraire, voire d'arrêter l'étape. Tout départ manqué, randonnée interrompue ou abrégée de votre fait, d'un incident, d'un accident ne donnera lieu à aucun remboursement et n'entraînera en aucune façon la responsabilité d'Enduro Corrèze. Si le nombre de participants étaient insuffisant 2 mini pour 1 journée 3 mini pour un séjour (préavis donné par l'organisation 2 semaines avant la date prévue) ou si des événements climatiques forçaient l'organisation à annuler la randonnée, d'autres dates vous seront alors immédiatement proposées.

ARTICLE 9 : HÉBERGEMENT & RESTAURATION

Nos gîtes partenaires et chambres se situent tous en Corrèze. En cas de force majeure nous nous engageons à vous loger expressément dans un de nos autres gîtes partenaires de qualité équivalente. Le gîte est mis à disposition propre avec tout le nécessaire en bon état. Il doit être rendu dans les mêmes conditions. Suite à des abus une participation pour le chauffage, l'électricité et l'eau (dont Karcher) vous est demandée en supplément par les propriétaires du gîte. **Pensez à apporter vos draps.** La restauration se fait le midi dans des restaurants partenaires, qui proposent une cuisine locale le plus souvent, vous avez droit à des formules négociées incluant une boisson, une entrée ou un dessert, un plat et un café. En cas d'allergie merci de le signaler par avance. Tout problème pouvant subvenir lors de ces repas ne peut être imputé à Enduro Corrèze. Les repas du soir sont cuisinés en table d'hôtes par vos propres soins.

ARTICLE 10 : TARIFS

Les prix des différents forfaits n'incluent jamais le carburant. Les prix indiqués sont TTC.

ARTICLE 11 : IMAGES, VIDEOS & Coordonnées

J'autorise la réutilisation de toute image, vidéo ou coordonnée prise dans le cadre de mon séjour pour la promotion des activités d'Enduro Corrèze.

Le participant, lorsqu'il signe son bulletin d'inscription, s'engage à respecter ce règlement. Tout manquement à son engagement entraînera des sanctions décidées par les organisateurs, comme par exemple l'exclusion immédiate de la randonnée, l'encaissement de la caution en cas de destructions ou de dégâts avérés, dans l'attente du règlement du litige par les assurances. Une sanction prise envers un participant ne pourra en aucun cas donner lieu à un remboursement des sommes versées. Document émis par Enduro-Corrèze sous la responsabilité de Sylvain Lefranc.

« Pas de chrono, pas de classement, découvrez la campagne de Corrèze et de Dordogne, ses magnifiques paysages, ses villages, ses sentiers et leurs difficultés ! »